



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les jachères : une mesure qui pourrait permettre de concilier les intérêts de l'agriculteur et du contribuable européens ?

Jacques Blanchet, Jean-Charles Hautcolas, M. Jean-Claude Sourie

Citer ce document / Cite this document :

Blanchet Jacques, Hautcolas Jean-Charles, Sourie Jean-Claude. Les jachères : une mesure qui pourrait permettre de concilier les intérêts de l'agriculteur et du contribuable européens ?. In: Économie rurale. N°204, 1991. pp. 11-16;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1991.4211>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1991_num_204_1_4211

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

Le travail qui est présenté ici correspond à un instrument simple d'aide à la décision. Il porte sur le blé et sur deux départements assez représentatifs de la céréaliculture française ; il traite de deux mesures de politique agricole : jachère pure ou jachère « énergétique ». Deux approches sont successivement empruntées : à partir d'un montant de prime déterminé on peut lire sur les graphiques la superficie et la quantité démobilisées et inversement ; à partir d'un taux donné de restitutions à l'exportation on peut définir un optimum, c'est-à-dire le niveau de prime pour lequel est réalisé le maximum d'économies en matière de dépenses de la PAC. Cet optimum dépend du degré d'intensité de la production, des modalités de distribution des primes et des types de jachère envisagés. La jachère « énergétique » de blé-éthanol donne le meilleur résultat compte tenu du prix du produit, lui-même avantagé par la détaxation du carburant. Le « surplus » éventuel procuré par la non-production ou par la production non alimentaire peut être réparti de manière à créer une convergence d'intérêt entre l'agriculteur et le contribuable européens.

Abstract

This paper represents for farmers and public authorities a kind of instrument conceived for decision assistance. It studies wheat in two french departments representative of the french cerealiculture. It is connected with two measures of agricultural policy : pure and simple fallow and energetic fallow. Two approaches are successively utilized : from a certain level of subsidy, we can read on the graphics surfaces and productions which will be eliminated and inversely ; from a certain level of restitution for export, we can define an optimum, that is to say the level of subsidy for which is realised the maximum of economies in the field of PAC expenditures. This optimum depends on degree of productive intensity, on modalities of subsidies distribution and on type of fallow which is envisaged. The energetic fallow of ethanol-wheat provides the best result according to the price of the sold product, price which is positively influenced by détaxation in France of this kind of energy. The éventuel surplus offered by non production or by non food production may be distributed in a manner of creating an interest convergency between european farmer and tax-payer.

LES JACHÈRES : UNE MESURE QUI POURRAIT PERMETTRE DE CONCILIER LES INTÉRÊTS DE L'AGRICULTEUR ET DU CONTRIBUABLE EUROPÉENS ?

Jacques BLANCHET*, Jean-Charles HAUTCOLAS* et Jean-Claude SOURIE*

Résumé :

Le travail qui est présenté ici correspond à un instrument simple d'aide à la décision. Il porte sur le blé et sur deux départements assez représentatifs de la céréaliculture française ; il traite de deux mesures de politique agricole : jachère pure ou jachère « énergétique ». Deux approches sont successivement empruntées : à partir d'un montant de prime déterminé on peut lire sur les graphiques la superficie et la quantité démobilisées et inversement ; à partir d'un taux donné de restitutions à l'exportation on peut définir un optimum, c'est-à-dire le niveau de prime pour lequel est réalisé le maximum d'économies en matière de dépenses de la PAC. Cet optimum dépend du degré d'intensité de la production, des modalités de distribution des primes et des types de jachère envisagés. La jachère « énergétique » de blé-éthanol donne le meilleur résultat compte tenu du prix du produit, lui-même avantaagé par la détaxation du carburant. Le « surplus » éventuel procuré par la non-production ou par la production non alimentaire peut être réparti de manière à créer une convergence d'intérêt entre l'agriculteur et le contribuable européens.

Set-aside : a measure which could permit to reconcile in Europe the interests of farmers with those of tax-payers

Summary :

This paper represents for farmers and public authorities a kind of instrument conceived for decision assistance. It studies wheat in two french departments representative of the french cerealiculture. It is connected with two measures of agricultural policy : pure and simple fallow and energetic fallow. Two approchs are successively utilized : from a certain level of subsidy, we can read on the graphics surfaces and productions which will be eliminated and inversely ; from a certain level of restitution for export, we can define an optimum, that is to say the level of subsidy for which is realised the maximum of economies in the field of PAC expendidures. This optimum depends on degree of productive intensity, on modalities of subsidies distribution and on type of fallow which is envisaged. The energetic fallow of ethanol-wheat provides the best result according to the price of the sold product, price which is positively influenced by detaxation in France of this kind of energy. The eventuel surplus offered by non production or by non food production may be distributed in a manner of creating an interest convergency between european farmer and tax-payer.

Le problème du retrait de terres arables et la possibilité de cultures énergétiques (blé-éthanol) ont fait l'objet d'une publication sous la signature des trois mêmes auteurs dans *INRA Sciences sociales, Recherches en économie et sociologie rurales*, n° 5 - septembre 1989 sous le titre « Retrait des terres arables et reconversion de la production ; vers un nouvel usage de la jachère ? » L'objectif demeure le même : rechercher s'il existe des solutions alternatives à la production alimentaire, laquelle a le double inconvénient de créer des dépenses d'écoulement importantes pour la Communauté quand elle est

excessive et de dégrader l'environnement lorsqu'elle est intensive. Ainsi deux formes de pollution (économique et physique) se conjuguent pour nous inciter à penser et à agir autrement : subventionner la non production lorsque la production coûte trop cher pour la PAC (et représente une dépense supérieure à la valeur ajoutée), inciter à trouver des débouchés industriels (énergétiques en l'occurrence) à des cultures conduites d'une façon qui pourrait être moins intensive (compte tenu de la moindre valeur du produit). Par rapport au document précité le présent article est fondé sur des données mises à jour ;

* INRA-Economie, 78850 Thiverval Grignon.

les marges brutes par hectare sont plus élevées pour deux raisons : 1) Les rendements de blé par hectare qui ont été retenus ont été calculés non seulement à partir du passé (série historique) mais encore sur la base d'une projection des performances dans le futur (vue prospective sur cinq années) ; 2) On a considéré qu'il convenait de revenir à une définition plus classique des charges variables (telle que retenue en gestion agricole), en ne comptabilisant pas les dépenses de carburant et d'entretien du matériel, bien que la non culture soit de nature à entraîner leur diminution (300 à 400 F/ha).

Pour ces deux raisons l'exercice auquel nous nous sommes livrés est rendu plus difficile car se trouve remontée la barre déterminant le seuil à partir duquel il est préférable pour les agriculteurs de ne pas produire de denrées alimentaires.

INTRODUCTION

Jusqu'à maintenant la jachère a rencontré en France beaucoup de scepticisme, quand ce n'était pas de l'hostilité. Aussi la mise en œuvre qui en est faite actuellement est-elle, en quelque sorte, expérimentale. Des taux de prime ont été fixés pour la campagne 88-89, puis 89-90 (augmentation de 25 %) et la réaction des agriculteurs est attendue. Disons que pour l'instant elle est quasiment nulle ; mais si les primes continuent à croître - sous la pression des instances bruxelloises - il arrivera un moment où une partie de la céréaliculture française basculera dans le gel des terres. C'est ce moment que, grâce à une série de simulations, nous avons voulu cerner, prévoir et peut-être prévenir. L'adhésion des agriculteurs risque d'être d'autant plus massive qu'elle aura été plus lente à se manifester. D'ici peu nous ne serons pas très loin en France du « seuil de gel des terres » (1).

Notre objectif a consisté dans le présent article à déterminer ce que doit être la croissance de la prime pour que l'effet en soit suffisant sans être excessif. De même nous avons cherché à calculer à partir de quel niveau de restitutions il était plus avantageux pour les pouvoirs publics (c'est-à-dire finalement pour les contribuables) d'inciter au gel que de financer l'exportation sur les pays tiers. Il nous a paru enfin utile de mesurer les économies possibles en matière de primes que représentent d'une part l'autorisation de produire du blé-éthanol et d'autre part la différenciation (plus ou moins poussée) des subventions en fonction des marges brutes des agriculteurs.

Le travail auquel nous nous sommes livrés représente ainsi un instrument simple d'aide à la décision, l'objectif poursuivi étant de faire le meilleur usage possible des deniers (ou plutôt des Ecus) du FEOGA sans léser pour autant les agriculteurs.

ANALYSE DE LA JACHÈRE DU POINT DE VUE DES AGRICULTEURS

Les règles du jeu

Les simulations qui sont présentées ci-après ont été réalisées à partir de la culture du blé dans deux départements français : l'un dit « intensif », situé dans le bassin parisien et obtenant un rendement moyen de 75,4 q/ha ; l'autre dit « moyennement intensif », situé à la périphérie-

sud du bassin parisien et où la moyenne des rendements est de 53,8 q/ha. Dans le premier département la marge brute moyenne procurée par la culture du blé est de 5 565 F/ha ; dans le second elle est de 3 929 F/ha.

Ces deux départements sont assez représentatifs de la céréaliculture française (la grande et la moyenne) et fournissent un bon « champ d'exercice » pour l'observation des réactions des agriculteurs auxquels sont proposées des alternatives à la culture traditionnelle du blé alimentaire : retrait des terres en contrepartie d'une prime à l'hectare ; production de blé destiné à la fabrication d'éthanol pour laquelle peuvent se cumuler une recette et une prime (à l'hectare également).

La culture du blé a été choisie comme étant la plus significative. Les résultats en matière de jachère seraient valables, a fortiori, pour les céréales secondaires qui en général procurent de moindres recettes.

Les exploitations sont prises individuellement dans leur diversité même, diversité qui fait apparaître des phénomènes que cacheraient les moyennes. Mais elles sont prises aussi dans leur intégralité ; faute de données sur le parcellaire, les marges brutes à l'hectare utilisées sont les marges brutes moyennes par exploitation et non les marges brutes par parcelle (sauf exception que nous étudierons plus loin).

Les exploitants sont réputés rationnels. Ils comparent la marge brute fournie par leur culture de blé à la prime par hectare qui leur est offerte (compte tenu d'un coût d'entretien de 250 F/ha). Ils sont censés opter pour la jachère (nue ou éthanol) dès lors que cette pratique est sur le plan des revenus, meilleure que ne l'était la culture du blé alimentaire. Alors ils « basculent » dans la jachère grossissant ainsi les pourcentages de superficie et de production « démobilisés ».

Enfin signalons que nous n'avons pas étudié la jachère fixe qui, on le sait, bénéficie de primes de beaucoup inférieures à celles qui sont allouées à la jachère tournante. Notre décision a été motivée par deux raisons essentiellement :

— difficulté d'obtenir des données sur les parcelles (car il est bien clair que le retrait fixe porte sur les moins bonnes terres) ;

— il nous a semblé que les deux modalités de la jachère (fixe et tournante) répondaient à des philosophies différentes : la jachère fixe représente une forme de compensation pour l'entretien de terres qui auraient été tôt ou tard abandonnées du fait de leurs mauvaises caractéristiques agronomiques. La jachère tournante est considérée par nous comme une forme d'exploitation du sol, entrant dans l'assolement et devant fournir les mêmes revenus que les cultures. Notre approche est donc micro-économique. Nous nous plaçons sur le plan de la gestion des exploitations.

Les résultats

Le graphique 1 nous conduit à relever les trois phénomènes principaux suivants :

1 - Comme on pouvait s'y attendre les marges brutes sont nettement supérieures dans le département inten-

1. Ce texte a été écrit en février 1990. Depuis lors, le taux des primes a été relevé à trois reprises et les demandes de gel des terres se sont multipliées

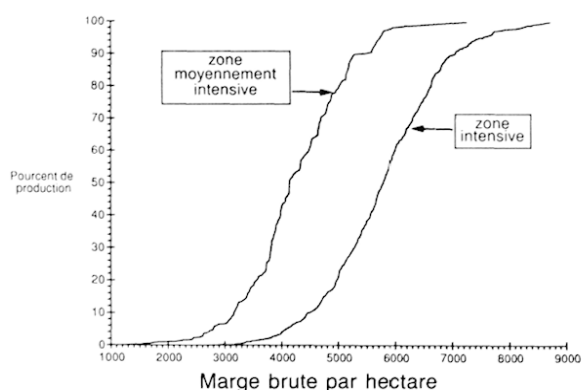
dans certains départements. En outre, pour la campagne 91/92, la Communauté a mis en place une jachère annuelle, de façon à maîtriser la production.

sif à ce qu'elles sont dans l'autre. La différence à peu près constante est de 1 500 F/ha.

2 - La dispersion est grande à l'intérieur de chacun des deux départements entre les marges brutes les meilleures et celles qui sont les moins bonnes. Ainsi on peut considérer que même avec une prime médiocre, certains exploitants (obtenant de faibles résultats) peuvent avoir intérêt à faire du retrait.

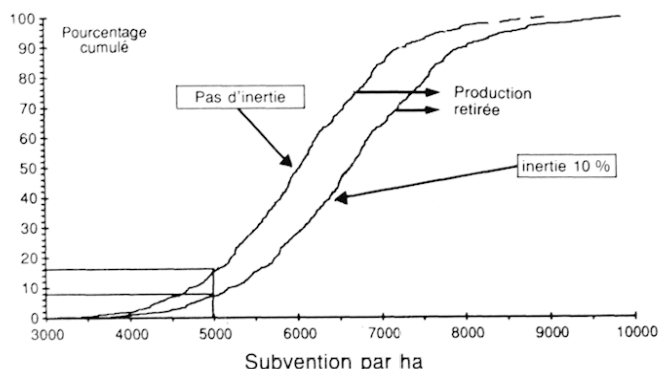
3 - Les courbes sont des courbes en S. A partir d'un certain seuil, un nombre élevé d'exploitations « bascule » dans le retrait. En conséquence, la politique de mise en jachère doit être dosée avec précaution.

Graphique 1. — Répartition de la production de blé selon la marge par ha



Le graphique 1 ne peut être considéré comme figurant l'évolution réelle du retrait en pourcentage de la production retirée que dans la mesure où l'on considère que les agriculteurs cessent leur production dès que la prime qu'ils reçoivent devient supérieure à la marge brute qu'ils réalisaient. Dans le graphique 2 nous avons fait figurer la production retirée dans le cas où se manifesterait un phénomène d'inertie qui ferait que les agriculteurs attendraient pour se décider, que la prime qui leur est offerte soit supérieure de 10 % à leur marge brute. Comme nous pouvons le constater la différence est assez sensible. Dans la région intensive, sur la base d'une prime de 5 000 F, avec une inertie de 10 % le pourcentage de production démobiliée passe à 7 % au lieu de 15 %.

Graphique 2. — Production de blé reconvertie vers la jachère en fonction de la subvention (Zone intensive introduction d'un facteur d'inertie)

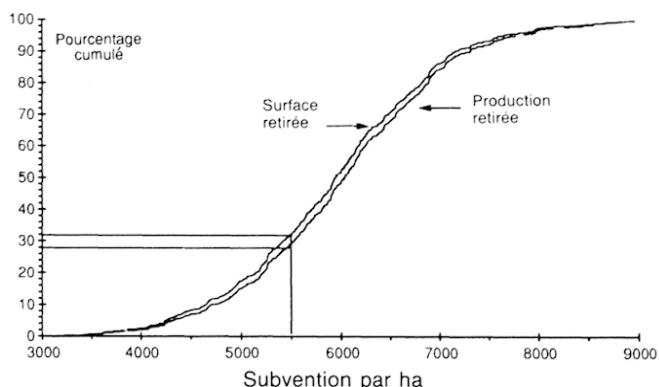


A propos du slippage

Selon l'expérience américaine dont la Commission des Communautés a tenu compte dans ses calculs sur le coût

de la jachère annexés au texte communautaire du 25 avril 1988, « le slippage » devrait atteindre 50 %, ce qui signifie que le pourcentage de démobilitation de la production serait seulement égal à la moitié du pourcentage de démobilitation de la terre. Une telle estimation est certainement valable pour la jachère fixe, car, tout naturellement, les agriculteurs ont tendance à mettre au repos leurs terres les moins fertiles. Elle ne peut pas être retenue pour la jachère tournante, c'est-à-dire pour la jachère qui intéresse successivement les différentes parcelles de l'exploitation. Le graphique 3 montre que les deux courbes (surface et production retirées) sont proches l'une de l'autre.

Graphique 3. — Surface et production de blé reconverties vers la jachère en fonction de la subvention (Zone intensive)



ANALYSE DE LA JACHÈRE DU POINT DE VUE DU CONTRIBUABLE EUROPÉEN

Les principes

Le raisonnement développé ci-après repose sur quelques hypothèses importantes. Une généralisation de l'analyse nécessiterait l'abandon de certaines d'entre elles.

— Le cas du consommateur européen n'est pas pris en compte.

— Les variations du surplus de l'appareil agro-industriel ne sont pas considérées ; pourtant la jachère nue et la jachère énergétique n'auraient pas les mêmes effets de ce point de vue.

— La diminution des exportations de blé communautaire n'affecte pas les prix mondiaux.

— La contrainte extérieure est ignorée pour la France.

— Enfin les gains obtenus dans un pays sont supposés revenir intégralement au pays en question alors qu'une redistribution complexe résulte des règles de financement du FEOGA.

En somme cette analyse partielle privilégie exclusivement le secteur agricole et le financement des produits qui s'y rattachent. Concernant la jachère énergétique, le prix retenu pour le blé-éthanol est de 60 F/q ; c'est un coût d'opportunité autorisant une offre compétitive de carburant, compte tenu des coûts de transformation, de l'existence de co-produits et de la détaxation fiscale partielle dont bénéficie l'éthanol dans notre pays (1,47 F/L) (cf. requillart, 1989).

Les résultats

Le « gain » global procuré par le gel des terres peut être calculé ex post si on considère que les quantités non pro-

duites (nombre d'hectares gelés que multiplient les rendements escomptés) peuvent être soustraites de celles qui seraient allées, pour les céréales, à l'intervention et à l'exportation sur les pays tiers (2). Ex post le « gain » des agriculteurs est représenté pour chacun d'eux par la différence positive entre la somme obtenue sous forme de primes de retrait et le manque à gagner entraîné par le gel.

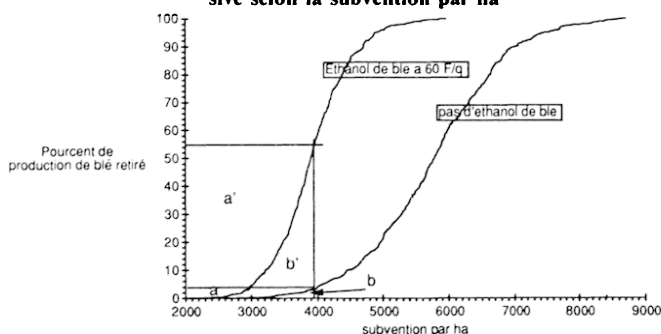
Pour les pouvoirs publics le « gain » correspond à la comparaison entre la charge de paiement des primes et le coût antérieur provoqué par l'écoulement des productions excédentaires. Mais le calcul doit pouvoir être effectué aussi ex ante. En d'autres termes si l'objectif - pour réduire les dépenses publiques - est représenté par un pourcentage de production à ne pas produire, il faut pouvoir par simulation déterminer le montant de la prime nécessaire dans le milieu considéré et inversement, à partir d'une prime donnée calculer la quantité démobiliée.

Le graphique 4 établit cette correspondance pour la zone intensive et dans les deux cas que nous avons décidé d'étudier : retrait pur et simple, production de blé-éthanol. On pourra noter que la deuxième solution est beaucoup plus favorable que la première. Pour un pourcentage déterminé de blé retiré, la prime nécessaire est de beaucoup inférieure dans le second cas à ce qu'elle doit être dans le premier ou, dit autrement, la même prime est beaucoup plus efficace dans le second cas que dans le premier. Ainsi avec une prime supposée être de 4 000 F/ha le pourcentage de blé retiré atteint 4 % dans l'hypothèse du retrait pur et 62 % dans l'hypothèse de production de blé-éthanol.

Comment se répartit le « gain » entre les agriculteurs et les pouvoirs publics ? Deux solutions extrêmes et théoriques sont envisageables. Soit la prime est la même pour tous les agriculteurs du département, soit elle est différente pour chacun d'eux et dans tous les cas, ajustée sur la marge brute moyenne de l'exploitation. Dans les faits, on le sait, des possibilités de différenciation sont prévues par les textes. Les départements sont classés suivant les niveaux de primes en cinq catégories ; à l'intérieur de chacun d'eux, le Préfet peut moduler les primes selon les PRA (Petites Régions Agricoles).

Si la prime est unique (par exemple 4 000 F/ha), le gain des agriculteurs est maximum ; il est représenté par la zone b (ou b') comprise entre les courbes et l'axe des abscisses - graphique 4 -. La dépense publique est elle aussi maxima, elle correspond aux parties a + b (ou a' + b'). Si la prime est totalement ajustée sur la marge brute de chaque agriculteur, la dépense sera beaucoup moindre ; elle se limitera à la partie a ou a' du graphique. Le « gain » des agriculteurs sera nul.

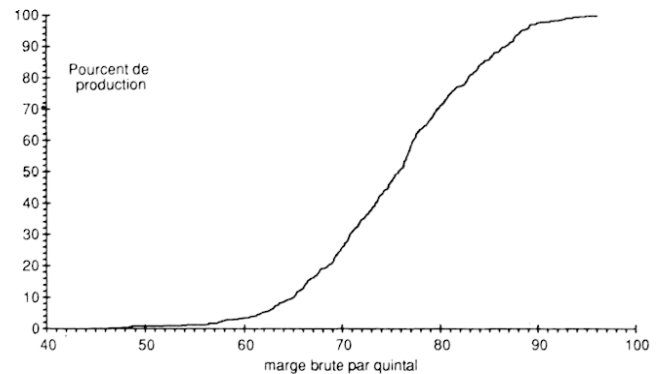
Graphique 4. — Répartition de la production de blé retirée en zone intensive selon la subvention par ha



2. En moyenne l'intervention porte sur 5 % de la production et les restitutions sur 30 % à 40 % pour le blé.

Alors que le coût (pour les pouvoirs publics) ou le profit (pour les agriculteurs) se manifeste sous forme de primes par hectare, par contre les restitutions (ou dépenses d'écoulement) sont exprimées en Francs par quintal. Si les pouvoirs publics (CEE et Etats-membres) souhaitent calculer les primes qu'ils accordent non plus par hectare mais par quintal pour mieux les comparer aux restitutions, ils pourront utiliser un instrument du genre de celui qui figure au graphique 5. En termes de dépenses publiques et de gains pour les agriculteurs les résultats seront assez peu différents de ceux du raisonnement par hectare car la marge brute par quintal est fortement corrélée à la marge brute par hectare (coefficient de corrélation : 0,867).

Graphique 5. — Répartition de la production de blé en zone intensive selon la marge par ql



Retrait des terres et parcellaire des exploitations

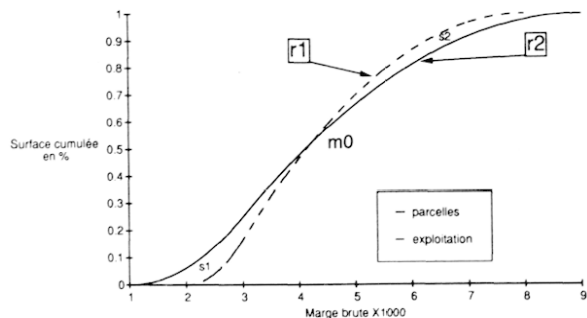
En pratique, il existe des différences significatives de rendement et de marge brute entre parcelles d'une même exploitation. Dans les simulations effectuées, la production de blé a la même marge quelles que soient les parcelles. Peut-on avoir une idée du biais introduit par cette simplification, dictée par l'insuffisance des données accessibles au niveau des exploitations ?

Soit $r1 = f(m)$, la courbe de distribution cumulée des surfaces en blé de chaque exploitation en fonction de la marge brute moyenne du blé (graphique 6). L'aire comprise entre cette courbe et l'axe des ordonnées mesure la marge brute totale apportée par la production de blé : soit $M = mf(m) - \int f(m)$.

soit $r2 = g(m)$, la courbe de distribution des surfaces des parcelles en blé en fonction des marges brutes de chaque parcelle. Pour cette courbe, on a également $M = mg(m) - \int g(m)$ car la marge brute totale du blé de l'échantillon d'exploitations, calculée à partir des surfaces en blé de chaque exploitation est égale à la marge brute calculée à partir de chaque parcelle. En conséquence $S1 = S2$.

A cause de cette égalité des aires, les deux fonctions $r1$ et $r2$ qui varient dans le même intervalle (0,1), sont sécantes. Soit $m0$, l'abscisse du point d'intersection. Comme les marges extrêmes observées sur l'échantillon des parcelles encadrent les marges extrêmes observées sur l'échantillon des exploitations, $r2 > r1$ tant que $m < m0$ puis $r2 < r1$ quand $m > m0$. En définitive, la simplification adoptée dans les simulations tend à sous-estimer l'effet de la subvention sur les surfaces retirées, au moins tant que la prime ne dépasse pas $m0$.

Graphique 6. — Distribution des marges moyennes et des marges par parcelle

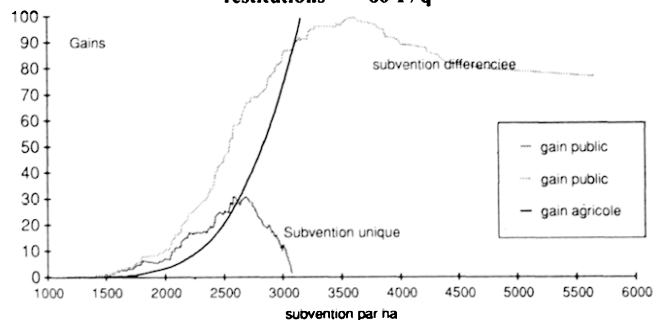


L'optimisation du gain public

Alors que nous avons précédemment cherché à éclairer la relation entre le niveau des primes et le pourcentage de production susceptible d'être démobiliée, nous nous proposons maintenant de déterminer à quel niveau de prime (et donc de démobiliation) se situe l'optimum public. Ce dernier peut être défini comme le point où se réalise le maximum d'économies nettes pour les pouvoirs publics, le bilan faisant apparaître en dépenses brutes les primes de retrait et en gain brut le non-paiement des dépenses d'écoulement (intervention, restitutions). En réalité existent deux optima contrastés. L'un pour la prime unique et l'autre pour la prime différenciée. Le second optimum se situe à un niveau plus élevé (niveau 100) que le premier puisque le gain - ou économie brute - continue à croître très exactement jusqu'à ce que le niveau de la prime soit égal au montant des restitutions ramené à l'hectare (graphique 7).

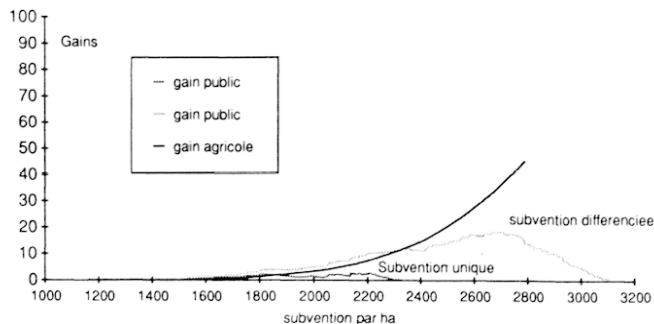
Fondé sur la différence entre ces deux paramètres, l'optimum public est très sensible au taux retenu pour les restitutions, comme le montrent les graphiques 7 et 8. Cet optimum ne se manifeste pratiquement pas dans le cas où les restitutions sont de l'ordre de 50 F/q. Il apparaît par contre nettement lorsqu'elles atteignent un taux de 60 F/q et se situe (en prime unique) à peu près au niveau actuel de la prime par hectare dans la région considérée (2 875 F/ha) (2). Signalons enfin que pour les agriculteurs le gain croît avec le taux de la prime. L'optimum se situe à l'infini. Les courbes dessinant les optima publics (prime unique ou prime différenciée) ne sont pas monotones ; elles présentent des aspérités, comme on peut en juger, pour la raison suivante : certains exploitants peuvent avoir des marges par hectare inférieures à la prime (par hectare) qui leur est accordée, tout en ayant des marges par quintal supérieures aux restitutions exprimées elles aussi par quintal. Le retrait de leur terre provoque alors une diminution passagère du gain de la PAC.

Graphique 7. — Évolution des gains en fonction des subventions restitutions = 60 F/q



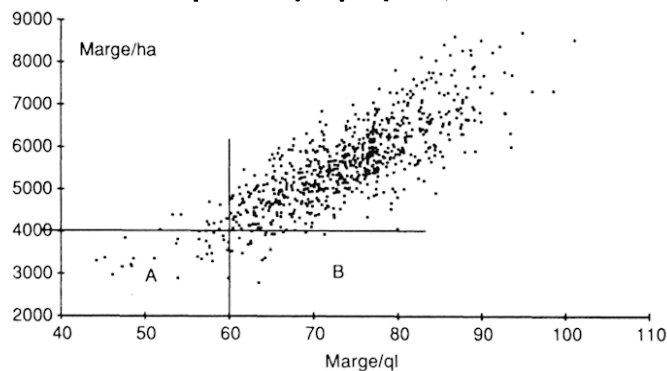
2. Ce niveau a été porté en 1991 à 90 % de 3 700 F/ha, soit 3 330 F/ha.

Graphique 8. — Évolution des gains en fonction des subventions restitutions = 50 F/q



Le graphique 9 illustre ce résultat. Supposons que des primes parfaitement différenciées soient accordées et que la prime la plus élevée soit égale à 4 000 F/ha, le retrait intéresse les exploitations de la zone A et B. Si les restitutions sont égales à 60 F/q, seules les exploitations situées dans la zone A contribueront à une diminution des dépenses de la PAC, alors que celles de la zone B augmenteront ces dépenses.

Graphique 9. — Répartition de l'échantillon d'exploitations agricoles selon la marque du blé par ql et par ha, zone intensive



Formulation mathématique de la recherche de l'optimum des dépenses de la PAC

S° = surface totale en blé

P° = production de blé

R° = S°/P° rendement moyen

s = $(S^{\circ}/100)f(m)$ surface retirée en fonction de la subvention m

p = $(P^{\circ}/100)g(m)$ production retirée en fonction de la subvention m

t = restitution unitaire

Optimum prime unique

Subvention $(S^{\circ}/100)mf(m)$

Restitutions en moins $(tP^{\circ}/100)g(m)$

Surcompensation agricole $(S^{\circ}/100) f(m)$

Variation des dépenses de la PAC $(tP^{\circ}/100) g(m) - (S^{\circ}/100)mf(m)$

Condition nécessaire à l'optimum

$(tP^{\circ}/100)g'(m) - (S^{\circ}/100)(mf'(m) + f(m)) = 0$

$$\boxed{[tR^{\circ}g'(m) - mf'(m) - f(m) = 0]} \quad (1)$$

$tR^{\circ}g'(m)$ est la diminution marginale des restitutions
 $mf'(m) + f(m)$ est l'augmentation marginale des dépenses avec deux composantes : $mf'(m)$ est la compensation marginale de la perte de marge brute et $f(m)$ l'accroissement marginal de la surcompensation.

Optimum prime différenciée

$$\begin{array}{l} \text{Subvention} \\ \text{Restitutions} \\ \text{Surcompensation agricole } 0 \\ \text{Variation des dépenses} \\ \text{de la PAC} \end{array} \quad \begin{array}{l} (S^\circ/100)(mf(m) - \int f(m)) \\ (tP^\circ/100)g(m) \\ \\ \\ (tP^\circ/100)g(m) - (S^\circ/100)(mf(m) - \int f(m)) \end{array}$$

Condition nécessaire à l'optimum

$$\boxed{tR^\circ g'(m) - mf'(m)} \quad (2)$$

Par rapport à la condition (1), la condition (2) ne contient plus le terme $f(m)$, variation marginale de la compensation puisque la prime est parfaitement différenciée. C'est pourquoi l'optimum est atteint pour une valeur de m supérieure à la valeur découlant de la condition (1). Cette même condition s'applique à l'optimum du gain joint (PAC et agriculteurs) dans le cas de la prime unique. Autrement dit cet optimum est atteint pour la même valeur de M que l'optimum de la PAC avec une prime différenciée.

CONCLUSION

Dans l'exercice que nous avons mené ci-dessus, nous avons, à partir de données réelles et en particulier sur la base de marges brutes relevées sur le terrain, formulé ou plus exactement représenté des constatations simples que nous pouvons résumer ainsi :

— les pouvoirs publics (CEE et Etats) et donc les contribuables européens ont intérêt à ce que soient versées des primes de non-production, dès lors que la valeur ajoutée procurée par les produits en cause est inférieure aux coûts que provoque leur écoulement. La différence entre les deux mesure le gain potentiel ;

— chaque agriculteur a intérêt à mettre ses terres en jachère dès lors que le montant de la prime versée par les pouvoirs publics est supérieur à la marge brute qu'il réalise sur ses terres augmentée de ses frais d'entretien. La différence entre les deux mesure son accroissement de revenus. Même dans les régions les plus riches certains agriculteurs obtiennent des marges brutes faibles ;

— le gain provoqué par les jachères se trouve partagé entre les pouvoirs publics et les agriculteurs selon que la prime est plus ou moins différenciée : unique elle fournit la rente maxima aux agriculteurs. Totalement différenciée elle assure aux pouvoirs publics le maximum d'économie ;

— la jachère énergétique (blé-éthanol) est plus « rentable » que la jachère pure car elle permet de dégager, compte tenu d'un prix « raisonnable » du blé éthanol de 60 F/q, des marges brutes sans aide qui ne sont pas négligeables : (1 744 F/ha pour le département le plus intensif, 1 028 F/ha pour l'autre). La subvention par hectare pourrait ainsi être inférieure à celle accordée en cas de retrait pur et simple.

Mais le sujet, comme nous l'avons montré, se prête à un autre exercice, c'est-à-dire à un exercice non pas de

simulation mais d'optimisation. On ne cherche plus les conséquences que peut avoir en matière de démobilisation de la culture du blé un niveau donné de prime à l'hectare ou au quintal (six premiers graphiques), on met en question cette prime elle-même et on se demande, compte tenu d'un taux déterminé de restitutions, quel niveau elle devrait atteindre pour réaliser un optimum au profit des pouvoirs publics. Cet optimum est atteint lorsque l'accroissement des dépenses de retrait (primes) n'est plus compensé par une diminution au moins équivalente des dépenses de restitutions.

Une telle démarche tire son intérêt du fait que le sort de la jachère est lié à celui des restitutions (c'est-à-dire à celui du coût de l'exportation) et peut être adapté en conséquence.

L'outil de simulation que nous avons présenté a pour objectif de déterminer l'ampleur du gel (en hectares et en quintaux de blé) provoqué par un (ou plusieurs) taux de prime donné(s) ex ante. L'outil d'optimisation permet quant à lui de fixer ex ante la prime la plus profitable pour les dépenses publiques compte tenu d'un taux de restitution observé. Dans le premier cas c'est aux agriculteurs de se déterminer en comparant la prime à leurs marges brutes ; étant supposés rationnels ils chercheront à maximiser leur revenu. Dans le second cas c'est l'objectif d'économie des finances publiques qui est poursuivi. Mais les deux exercices peuvent être couplés : partant d'un taux de restitution donné, on peut déterminer le niveau de prime le plus satisfaisant pour les pouvoirs publics, lequel correspond à un pourcentage de réponse des agriculteurs, c'est-à-dire à un pourcentage de démobilisation de la culture du blé alimentaire (tableau 1). Déjà dans la détermination du niveau optimal de la prime intervient le caractère plus ou moins différencié de celle-ci et par là même le partage du gain entre les agriculteurs et les contribuables européens. C'est sur cette base que peut se réaliser une convergence d'intérêt entre eux.

Tableau 1. — Remplacement de blé alimentaire par du blé-éthanol
Primes et démobilisations optimales pour les dépenses publiques

		Taux de la restitution F/ql		
		50	55	60
Prime F/ha	Prime unique	2 200	2 500	2 700
	Prime différenciée	2 700	3 000	3 500
Démobilisation % production de blé	Prime unique	8	18	29
	Prime différenciée	29	50	72

Mais au-delà de son incidence propre (réduction et si possible régulation de la production dans le cas du retrait simple, ouverture de nouveaux débouchés dans le cas de la jachère « énergétique »), les mesures étudiées revêtent une signification plus haute : c'est la mise en réserve (certainement provisoire) d'une partie du potentiel de production qui sera conservée (car entretenue) et transmise dans de bonnes conditions aux générations futures, alors que d'autres méthodes (comme par exemple la baisse forcément importante des prix) aurait un effet fortement négatif sur la santé du secteur agricole.